

# COUP DE POUCE BAFA PAR LA MAIRIE DE SANTES

La commune peut prendre en charge les frais de la formation général BAFA des jeunes habitants (aide limitée à 5 bénéficiaires). En contrepartie, le jeune bénéficiaire s'engage auprès de la commune à effectuer 5 jours de son stage pratique (sur les 14 jours nécessaires) en mission civique, et à travailler un minimum de 15 jours lors des vacances d'été et 10 jours lors des petites vacances scolaires dans les deux ans.

## **Conditions :**

- avoir 16 ans minimum
- habiter Santes
- ne pas avoir d'équivalence BAFA
- accepter de réaliser sa formation BAFA auprès de l'organisme choisi par la commune

Informations complémentaires au service Enfance / jeunesse : 03 20 38 89 32 ou

[accueildeleisirs@santes.fr](mailto:accueildeleisirs@santes.fr)

<https://www.santes.fr/et-si-parlait-bafa>

## **Mairie de Santes:**

8 avenue Albert Bernard

59211 - Santes

<http://www.santes.fr/>